



Engagement personnel en cas de liquidation/faillite

Par **Odette_old**, le **03/10/2007** à **22:00**

Bonjour,rrnrJ'aimerais connaitre les risques que j'encoure à titre personnel en cas de faillite de ma société.rrnrJe suis co-fondatrice d'une sa de 12 personnes avec conseil d'aministration (721Z / Syntec).rrnrJe suis également actionnaire minoritaire (24%), administrateur (désigné dans les statuts), salarié (1er salarié) et responsable d'une équipe.rrnrJe siège au comité de direction, ai la signature sur les comptes...rrnrLa conjoncture ne nous étant pas très favorable, aujourd'hui je viens à me demander dans quelle mesure je serais redevable des éventuelles dettes laissées par ma société. rrnrJ'ai 2 associées, l'une à mon niveau et l'autre majoritaire avec la fonction de DG et président du CA. Peuvent elles prendre des décisions qui impacterai mes biens propres, ma famille, comment puis je nous protéger ? (J'ai un contrat de mariage avec separation de biens)rrnrMerci de me faire part de vos expériences.